

DESCRIPTION DE FONCTION DU PERSONNEL

OPÉRATEUR DE PELLE HYDRAULIQUE

1. Formation

- Formation pour la conduite et l'utilisation d'engins de chantier.

2. Tâches principales

- Travaux de terrassement, de nivellement, pose de canalisation et éléments préfabriqués divers.
- Choisir les accessoires de levage appropriés.
- Procéder aux vérifications d'usage.

3. Expérience

- Age 18 ans minimum.
- Minimum 1 ans dans une fonction similaire.
- Connaissance élémentaire de l'organisation du chantier, des termes techniques et de leur utilisation, des règles et normes d'usage.
- Connaissance de l'engin, entretien et diagnostique de pannes ou défauts éventuels

4. Aspects Sécurité

- Surveillance santé spécifique : poste de sécurité.
- Respect du code de la route.
- Posséder une forte culture sécurité.
- Risques principaux : accident de la route, risques liés au terrassement (contact avec conduites gaz, eau, ...), risques liés à la coactivité sur le chantier (contact avec les ouvriers du chantier,...), chutes (plans pieds ou en accédant à l'engin).
- Pour prévenir les accidents du travail, l'ouvrier de travaux de bâtiment doit :
 - connaître et utiliser les moyens de protection individuels.
 - avoir une bonne connaissance des mesures de sécurité à prendre à proximité de son engin.

5. Attestation

- Permis de conduire B
- Attestations de compétence délivrée soit par un organisme officiel soit par l'employeur pour l'utilisation de la pelle hydraulique.
- Sélection médicale en ordre.
- Attestation VCA de base.